

1. *Débitrice:* **Garage du Parc Morges SA**, En Riond-Bosson, 1110 **Morges**
2. *Date du sursis concordataire provisoire:* 07.04.2004
3. *Durée du sursis concordataire provisoire:* 2 mois
4. *Commissaire provisoire:* Patrice Lambelet chez BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, CP 156, 1000 Lausanne 9
5. *Remarques:* Par décision du 7 avril 2004, la présidente du Tribunal d'arrondissement de la Côte a accordé un sursis concordataire provisoire de deux mois dès le 7 avril 2004, ordonné la suspension des poursuites, et statuera en son audience du mardi 22 juin 2004 à 10 heures sur la requête de sursis concordataire déposée par le Garage du Parc Morges SA, En Riond-Bosson, à Morges.  
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte  
1260 Nyon

(02214432)